



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04
www.fr.ch/dsas

—
Réf:
Courriel: dsas@fr.ch

Aux organismes consultés selon annexe
(par email)

Fribourg, le 27 février 2026

Avant -projet de loi sur l'organisation de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (LOECAS) – Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 3 février 2026, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'organisation de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, destiné à remplacer l'actuelle loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants et de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAVS/LAI) du 9 février 1994 (RSF 841.1.1).

La loi actuelle doit être fondamentalement remaniée en raison de l'adoption du projet « Modernisation de la surveillance dans le 1er pilier » par le Parlement fédéral, le 17 juin 2022. Les modifications législatives sont entrées en vigueur, le 1er janvier 2024 et visent principalement trois objectifs :

1. Mettre en place une surveillance moderne. Au lieu d'une surveillance purement rétrospective, on vise désormais une surveillance prospective, axée sur les risques. Les organes d'exécution sont notamment tenus de mettre en place une gestion des risques et de la qualité, ainsi qu'un système de contrôle interne.
2. Mettre en place les principes de « bonne gouvernance », notamment en ce qui concerne l'indépendance des organes d'exécution et l'intégrité des personnes responsables. Ces principes sont désormais inscrits dans la loi.
3. Garantir que les systèmes d'information assurent la stabilité nécessaire, la sécurité de l'information et la protection des données. L'autorité fédérale se voit ainsi attribuer la compétence d'édicter des exigences en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents en annexe. Ceux-ci sont également disponibles sur les sites www.fr.ch et www.ecasfr.ch.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos éventuelles remarques jusqu'au **31 mai 2026** sous forme électronique (format word et format pdf) à l'adresse loecas@ecasfr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe Demierre
Conseiller d'Etat

Annexes

—

- Avant-projet de loi sur l'Organisation de l'Etablissement cantonal des assurances sociales
- Message accompagnant l'avant-projet de loi
- Liste des destinataires